

T 143 09 06 SDA 04

ETAT FRANÇAIS
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE

5ème DIVISION
1er Bureau
BEAUX-ARTS

Le PREFET DELEGUE de
TOULOUSE
à Monsieur de BORSSE, Inspecteur
Régional des Sites.

Toulouse, le 11 NOV 1943

Objet : INVENTAIRE DES SITES DONT LA CONSERVATION PRESENTE UN
INTERET GENERAL.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément aux dis-
positions de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la proté-
ction des monuments naturels et des Sites de caractère artistique, hist-
rique, scientifique, légendaire ou pittoresque M. le Ministre Secrétaire
d'Etat à l'Education Nationale a, par arrêté du 6 Septembre 1943
inscrit sur l'inventaire des sites dont
la conservation présente un intérêt général

L'ECLIPSE LE CEMETIERE DE CAZAUX HAUT ET LEURS ABORDS A CAZAUX LAYRISSE

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Le Préfet délégué
Le Secrétaire Général

